

Le PEAC

Une programmation de parcours culturel évolutif

Pourquoi un parcours culturel ?

Le parcours culturel de chaque élève, qui vise un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, doit être mis en œuvre conformément aux directives de la circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013, parue au BO n° 19 du 9 mai 2013.

Pourquoi un parcours évolutif ?

De nombreuses écoles ont fait part des difficultés qu'elles rencontraient pour mettre en œuvre un parcours culturel des élèves cohérent.

Lorsqu'il se présente comme une programmation figée dans le temps, il se révèle qu'en fin d'année, un certain nombre de domaines (danse, théâtre, etc.) n'ont pas été investis comme cela avait été prévu, pour des raisons diverses. Par ailleurs, de nombreux professeurs regrettent que parfois le parcours puisse être un frein à la saisie d'opportunités qui n'ont pas pu être anticipées : expositions, spectacles, rencontre avec des artistes...

Les conseillers en arts visuels et en éducation musicale, dans le cadre de la mission arts et culture du département, proposent donc un modèle « évolutif ».

Il répond à une double préoccupation :

- être en phase avec la réalité des actions menées auprès des élèves tout au long de leur scolarité ;
- se présenter comme un outil simple qui permet à chaque professeur d'arrêter une programmation annuelle pertinente dans les domaines des arts.

Proposition de mise en œuvre

Ses principes sont les suivants :

- *Un classeur est constitué pour **chaque cohorte d'élèves** de l'école: il rassemble le **tableau de bord** et les **feuilles annuelles de parcours culturel** complétés chaque année par chaque professeur au fur et à mesure des activités menées dans sa classe dans le domaine des arts ;*
- Un professeur d'une classe de double-niveau associant dans une même classe deux cohortes d'enfants, complète deux classeurs (si les activités pour tous les élèves sont identiques, la feuille annuelle de parcours peut être dupliquée). Si une école comprend plusieurs classes de même niveau, les feuilles de parcours complétées par les différents professeurs sont rassemblées, dans le cas où les activités menées dans les classes n'ont pas été identiques.
- À la fin de chaque année scolaire, le conseil des maîtres fait un **état des lieux de la mise en œuvre effective du parcours culturel des élèves** en s'appuyant sur les feuilles annuelles de parcours et en complétant le tableau de bord. Il permet à chaque professeur, dès juin par exemple, de programmer les activités qu'il pourra prioritairement mettre en œuvre l'année scolaire suivante.

Le tableau de bord et les feuilles de parcours annuelles sont donc assemblés chaque année dans le classeur correspondant à chaque cohorte.